

**Rapport d'Activités  
2017**



© Jean Pierre Juneaux





<b>LE SAGEBA</b>	<b>1</b>
<b>LE SAGE DE L'AUTOMNE</b>	<b>2</b>
<b>LE CONTRAT GLOBAL</b>	<b>3</b>
<b>LES ACTIONS DU SAGEBA EN 2017</b>	<b>4</b>
<b>I. Sur les ressources en eaux souterraines</b>	<b>4</b>
I. 1) Suivi du réseau piézométrique des nappes du Lutétien et de l'Yprésien supérieur (Cuisien)	4
I. 2) Le Bassin d'Alimentation de Captages (BAC) d'Auger-Saint-Vincent	5
2) a) Le territoire	5
2) b) Actions engagées	6
I. 3) Autres captages d'eau potable du bassin versant	10
I. 4) Volet phytosanitaires non agricoles	10
<b>II. Sur les ressources en eaux superficielles</b>	<b>11</b>
II. 1) Réseau de mesures de la qualité des affluents de l'Automne	11
II. 2) Mise en œuvre du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)	15
2) a) Travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE	15
2) b) Typologie des travaux d'entretien du PPRE	19
2) c) Travaux d'entretien du PPRE	19
2) d) Etudes de restauration	21
2) e) Réseau d'alerte sur les pollutions et les atteintes au milieu	24
II. 3) Actions sur les zones humides	25
3) a) Cartographie des zones humides	25
3) b) Rencontres effectuées dans le but de faire émerger des projets	25
3) c) Hiérarchisation des zones humides de la vallée de l'Automne	26
<b>III. Gouvernance</b>	<b>27</b>
<b>IV. Communication</b>	<b>28</b>
IV. 1) Gazettes du SAGEBA	28
IV. 2) Participation à des événements locaux	28
IV. 3) Film vidéo du SAGEBA	28
IV. 4) Site Internet et réseaux sociaux	29
IV. 5) Demi-journée avec les élus sur les travaux en rivière	29
IV. 6) Journée de formation sur la gestion des eaux pluviales	29
IV. 7) Journée de découverte de la rivière	29
IV. 8) Sortie terrain avec les élèves du lycée de Pierrefonds	29
IV. 9) Randonnées commentées	30

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1: Bilan budgétaire 2017	1
Figure 1: Synthèse des actions du contrat global - bilan 2017	3
Figure 2: Bilan des actions de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise	3
Figure 3 : Chroniques piézométriques des ouvrages d'Auger-Saint-Vincent et de Fresnoy-le-Luat	4
Figure 4 : Graphique des concentrations en nitrates pour les captages prioritaires (F1 et F2bis) et à la station de traitement d'Auger-Saint-Vincent	5
Figure 5 : Graphique des concentrations en nitrates pour les captages de Vauciennes et de Vaumoise	10
Figure 6 : Carte de la gestion envisagée, secteur aval du Berval	22
Figure 7 : Plaquette n°2 sur le diagnostic du Berval	28
Figure 8 : Film du SAGEBA sur la chaîne YOUTUBE du SAGEBA	28
Photo 1: Problèmes de ruissellement	2
Photo 2: station d'épuration de Vauciennes	3
Photo 3: prélèvement de reliquat	7
Photo 4: Colza associé à de la féverole	7
Photo 5: Démonstration de semis direct	8
Photo 6: Journée sur la luzerne	9
Photo 7: Démonstration de matériel	10
Photo 8 : Station du ru de la Douye	12
Photo 9 : Tressage de saule	15
Photo 10 : Protections obsolètes	15
Photo 11 : Reprofilage de la berge en pente douce	15
Photo 12: Protections en tôles	15
Photo 13 : Protections artificielles en tôles	15
Photo 14: Tressage de saule (à gauche)	15
Photo 15: Tôles en berge	16
Photo 16: Fascine de saule	16
Photo 17: Berge artificielle	16
Photo 18: Tressage de saule	16
Photo 19: Tunage en bois obsolète	16
Photo 20: Tressage de saule et protection en géotextile	16
Photo 21 : Démontage en secteur urbain (Béthisy-Saint-Pierre)	19
Photo 22 : Ru de Gervalle après entretien	20
Photo 23 : Entretien du ru Visery	20
Photo 24 : Chablis traités sur le ru de la Douye	20
Photo 25 : Peuplier grisard en cours de démontage	21
Photo 26 : Chablis de peuplier traité sur l'Automne	21
Photo 27 : Ru Moise en aval de la station	21
Photo 28: Ru de Russy dans le secteur amont au Berval	22
Photo 29 : Moulin de Gaignes à aménager	23
Photo 30 : Ouvrage du moulin de la coopérative agricole	23
Photo 31 : Anguille pêchée dans le ru Ville	24
Photo 32 : Station d'épuration de Béthisy-Saint-Pierre et sa mare tampon avant le rejet dans l'Automne	24
Photo 33 : Remblai en zone humide	25
Photo 34 : Marais de Vez	26
Photo 35 : Stand du SAGEBA lors de la fête du parc de Géresme	28
Photo 36 : Visite de site	29
Photo 37 : Groupe de jeunes lors de la journée de découverte de l'Automne	29
Photo 38 : Randonnée commentée	30
Carte 1: Suivi de la qualité des affluents de l'Automne	13
Carte 2: Localisation des travaux de restauration de rivière	17
Carte 3 : Réseau hydrographique entretenu en 2017	18

**Le mot du président :**

2017 nous a permis, grâce à la vidéo réalisée, de pouvoir vous faire découvrir l'intérêt de nos actions et la richesse de notre vallée. En 2018, j'aimerais compter sur nos élus pour défendre la cohérence hydrographique remise en cause par certains, mettant en danger la pérennité du SAGEBA et de ses actions.

Le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA) est un syndicat de rivières compétent pour réaliser l'entretien et la restauration des cours d'eau, ainsi que la préservation des zones humides. Le SAGEBA est administré par un comité syndical composé de 78 délégués titulaires et 78 délégués suppléants, désignés par les 39 communes du bassin versant.

Pour remplir ces missions, il s'appuie sur la réglementation, et notamment sur une Déclaration d'Intérêt Général lui permettant d'accéder aux berges des cours d'eau afin d'en réaliser l'entretien. Ce travail est un complément à l'obligation d'entretien des berges

qu'ont les propriétaires riverains. Cet entretien permet d'éviter que des gros arbres morts ne tombent dans la rivière et ne forment des embâcles, qui bloquent l'écoulement des eaux ; ou de retirer ceux-ci une fois tombés dans l'eau.

Le SAGEBA est la structure porteuse du contrat global pour l'Automne et du SAGE de l'Automne, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Automne. Celui-ci est un document de planification visant à atteindre le bon état écologique (biologique, physico-chimique et chimique) des masses d'eau (souterraines et superficielles), demandé par une directive européenne retranscrite en droit français.

Tableau 1: Bilan budgétaire 2017

Le compte administratif 2017 présente, pour la section de fonctionnement, un déficit d'exercice de 78 601,09 € qui est compensé par l'excédent antérieur reporté de 129 439,50 € et excédent d'exercice de 87 635,66 € en section d'investissement. L'ensemble des communes du SAGEBA ont participé au budget du syndicat à hauteur de 104832,11€.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	405 860,97 €	327 259,88 €
Investissement	177 648,86 €	265 284,52 €

**Coordinateurs :**

- Président : Philippe PEIFFER
- Vice-président : Jean-Philippe BONNEL

**Equipe :**

- Animatrice du SAGE et du contrat global : Mathilde GASTON
- Animatrice captages : Rachel L'HELGOUALC'H
- Technicien de rivières : Christophe LETOT
- Secrétaire-comptable : Isabelle MARION
- Chargé de mission zones humides : Victor VEEGAERT

## LE SAGE DE L'AUTOMNE

Un SAGE est un document de planification visant à atteindre des objectifs de bon état pour la ressource en eau dans sa globalité (cours d'eau, pièces d'eau, nappes souterraines et milieux humides), et ceci à l'échelle d'un territoire cohérent d'un point de vue hydraulique. Un projet de SAGE s'appuie à la fois sur une logique de bassin versant et de développement local.

Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la commission locale de l'eau (CLE). Celle-ci est présidée par un élu local et se compose de trois collègues : les collectivités territoriales, les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations, etc.) ainsi que l'Etat et ses établissements publics. En 2017, la CLE du SAGE de l'Automne s'est réunie une fois.

Le SAGE de l'Automne a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 10 mars 2016. Il identifie 5 enjeux majeurs :

- Maîtriser les prélèvements pour garantir un bon état quantitatif des ressources souterraines et de surface
- Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux de surface et préserver la qualité des eaux souterraines
- Développer et préserver le potentiel écologique fort du bassin versant de l'Automne et des milieux associés
- Maîtriser les risques d'inondation et de coulées de boue pour assurer la sécurité des personnes et limiter les transferts de polluants aux cours d'eau
- Mettre en œuvre le SAGE pour atteindre les objectifs des 4 enjeux précédents



Photo 1: Problèmes de ruissellement

Ces enjeux sont regroupés sous 16 objectifs généraux, eux-mêmes déclinés en 71 dispositions, inscrites dans le PAGD, auquel les décisions administratives et les documents d'urbanisme doivent être compatibles. Le règlement, quant à lui, comprend 7 articles opposables aux tiers et aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau.

En 2017, Les dossiers suivants ont été soumis à l'avis de la CLE :

- Projets de PLU des communes de Saint-Vaast-de-Longmont, Glaignes, Lévignen, Bonneuil-en-Valois et Béthisy-Saint-Martin ;
- Projet de SCoT du Pays du Valois ;
- Demande de déclaration préalable concernant un étang ;
- Projet de périmètre révisé du SAGE Oise Aronde ;
- Projets de SOCLE et de SOCLE de l'Oise ;
- Classement et projet d'arrêté préfectoral concernant le Barrage de l'étang de Wallu

Le SAGEBA accompagne également les collectivités dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme.

## LE CONTRAT GLOBAL

Le SAGEBA est la structure porteuse du contrat global pour l'Automne, qui permet de mettre en œuvre des actions prioritaires pour le milieu et des actions du premier SAGE de 2003. Ce programme regroupe 54 actions pour 27 signataires, pour un budget prévisionnel de 21 635 000 € HT (dont 6 millions pour des actions complémentaires).

Ces actions sont regroupées en plusieurs thématiques :

- Gouvernance
- Améliorer la connaissance du milieu et en faire le suivi
- Résorber les flux de pollution (assainissement collectif et non collectif, limitation des usages de pesticides)
- Renforcer la qualité écologique des milieux aquatiques et humides (entretien et restauration de cours d'eau et de zones humides)
- Protéger et sécuriser la ressource en eau potable
- Protéger et sécuriser la ressource
- Sensibiliser le public

Le contrat global a pris fin au 31 décembre 2017 et fera l'objet d'un bilan avant l'élaboration du suivant. Toutefois, les actions seront poursuivies sur 2018.

Certaines actions se sont achevées, comme la troisième tranche des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau du PPRE études parcellaires, géotechniques et levés

topographiques préalables à la construction de la station d'épuration d'Auger-Saint-Vincent, le schéma directeur d'assainissement de Villers-Cotterêts et la reconstruction de la station d'épuration de Béthisy-Saint-Pierre.

De nouvelles actions ont également été engagées, comme le diagnostic du système d'assainissement de Vauciennes et l'étude des aires d'alimentation des captages de Vauciennes et Vaumoise.

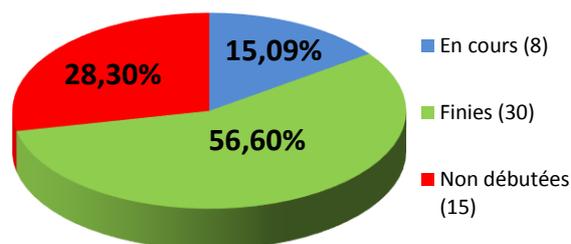


Figure 1: Synthèse des actions du contrat global - bilan 2017

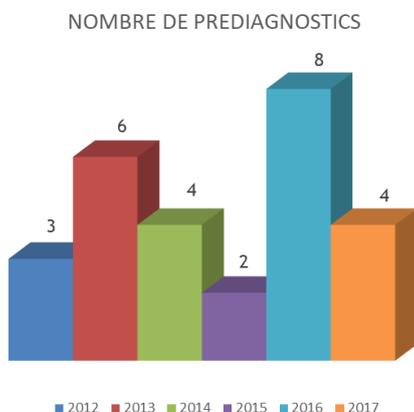


Figure 2: Bilan des actions de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise



Photo 2: station d'épuration de Vauciennes

## LES ACTIONS DU SAGEBA EN 2017

### I. Sur les ressources en eaux souterraines

#### I. 1) Suivi du réseau piézométrique des nappes du Lutétien et de l'Yprésien supérieur (Cuisien)

Cette année, le BRGM a poursuivi le suivi de 3 piézomètres placés sur le bassin versant :

- Deux sur les captages de la CCPV (forêt Ormoy-Villers)
- Un dans le puit du château du Parc aux Dames (Auger-Saint-Vincent)

Les données sont récoltées trimestriellement, avec pour objectif de capitaliser des connaissances sur les variations des niveaux des nappes, ce qui pourrait permettre de mieux comprendre les problématiques d'assecs de la Sainte-Marie.

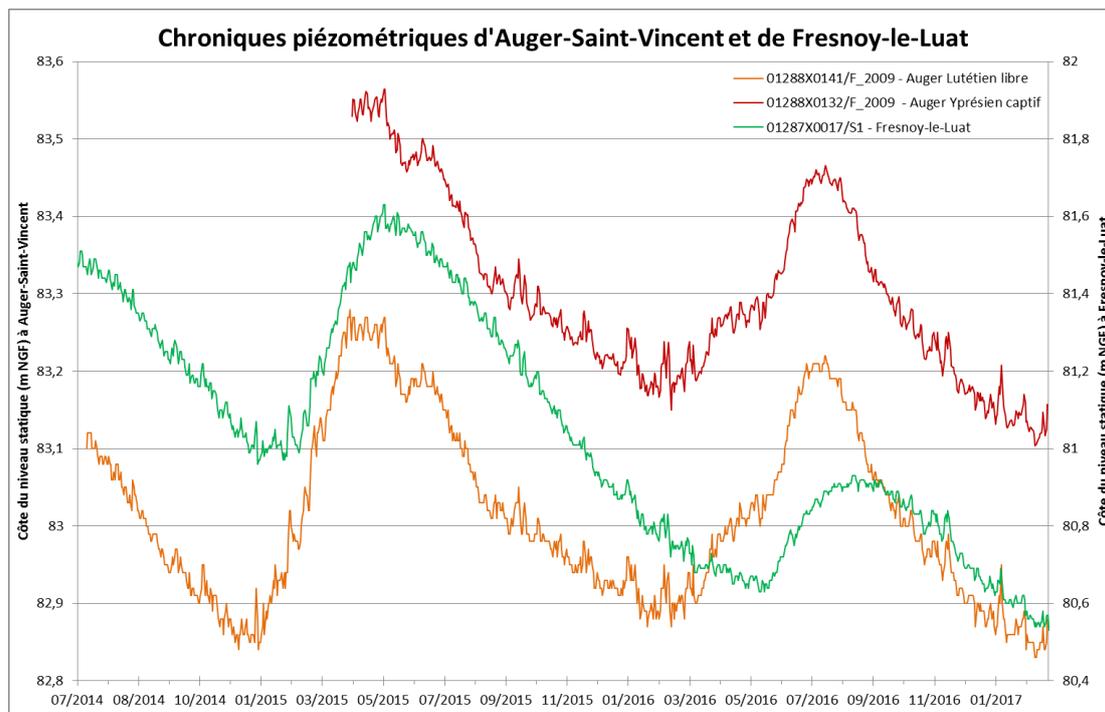


Figure 3 : Chroniques piézométriques des ouvrages d'Auger-Saint-Vincent et de Fresnoy-le-Luat

## I. 2) Le Bassin d'Alimentation de Coptoges (BAC) d'Auger-Saint-Vincent

### 2) a) Le territoire

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) d'Auger-Saint-Vincent qui se compose de 12 communes, est alimenté par 4 captages, pour une production annuelle de 1,5 millions de m<sup>3</sup>. Depuis octobre 2014, l'animation de l'étude BAC des captages est réalisée par le SAGEBA. Le syndicat fournit de l'eau potable à 14 communes, dont Crépy-en-Valois (80 % de la production) et Ormoy-Villers qui ne font pas partie du syndicat.

Les eaux captées au niveau de 2 des 4 captages : F1 (6,5m de profondeur) et F2bis (19,25m de profondeur) appartiennent à la nappe libre des calcaires du Lutétien. Ces deux captages sont classés prioritaires pour l'Agence de l'Eau et ils font partie des 500 nouveaux captages prioritaires de la « conférence environnementale ». Dans le cadre du 5ème programme d'actions de la Directive Nitrates, le territoire a été classé en Zone d'Action Renforcée (ZAR).

La reconquête de la qualité de l'eau potable, en particulier pour le paramètre nitrates, est l'enjeu prioritaire du territoire. En effet, les teneurs en nitrates des eaux sont proches et même dépassent occasionnellement le seuil de potabilité fixé à 50 mg/L, même si une tendance à la baisse est observée depuis 2014.

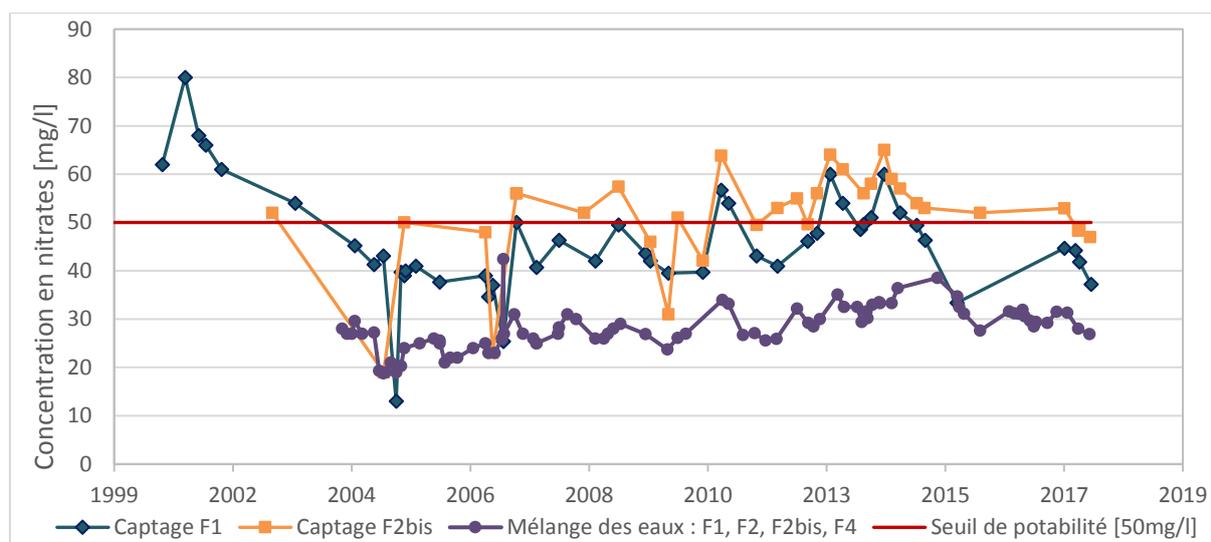


Figure 4 : Graphique des concentrations en nitrates pour les captages prioritaires (F1 et F2bis) et à la station de traitement d'Auger-Saint-Vincent

Afin de préserver la ressource en eau potable, le SIAEP d'Auger-Saint-Vincent a fait réaliser une étude de délimitation du bassin d'alimentation des captages aboutissant à l'élaboration d'un programme d'actions.

Sept communes sont incluses dans le périmètre du BAC : Auger-Saint-Vincent, Fresnoy-le-Luat, Trumilly, Rosières, Versigny, Ormoy-Villers, Peroy-les-Gombries. La surface totale du territoire est de 3 544 ha dont 1/3 de forêt.

Le programme d'actions se compose de 5 volets : « assainissement », « autres activités urbaines », « produits phytosanitaires en zones non agricoles », « industries et artisanats » et « agricole ».

## 2) b) Actions engagées

- **Volet assainissement**

Le suivi des Assainissements Non Collectif est assuré par le SPANC de la Communauté de Commune du Pays de Valois. Le diagnostic et la réhabilitation des installations sont en cours sur le territoire.

L'étude de la construction de la station d'épuration est en cours à Auger-Saint-Vincent : les enquêtes parcellaires auprès des habitants ont été réalisées. Le problème d'infiltration de la station d'épuration d'Ormoy-Villers a été résolu par la création de nouvelles aires de lagunage.

L'inventaire des points de rejets des eaux pluviales a été mis à jour par différents échanges avec les communes du BAC. La réalisation d'analyses simples sur la qualité des eaux pluviales a été discutée avec l'AESN : une seule analyse ponctuelle ne serait pas représentative de la qualité. Il est envisagé à la place de réaliser une analyse sur les sédiments des bassins d'eau pluviale.

- **Volet autres activités urbaines**

Le recensement et la caractérisation des dépôts sauvages ainsi que des captages d'eau souterraine ont été actualisés cette année. Ces informations ont été établies par des observations terrains, des échanges auprès des mairies ainsi que la consultation de banques de données en ligne (BRGM).

- **Volet industrie**

Ce volet a pour objectif de recenser et sensibiliser les artisans et industries à gérer leurs rejets et déchets durablement. Le recensement a été actualisé en 2017 par la CCI pour les industries (90 entreprises ont été identifiées dont 16 prioritaires pour le risque de pollution) et par la CMA pour les artisans (35 recensés sur les communes du BAC). De plus, 2 pré-diagnostic ont été réalisés par la CCI sur le BAC d'Auger-Saint-Vincent pour l'amélioration de leurs démarches de gestion des déchets.

- **Volet agricole**

Les exploitations du BAC sont spécialisées dans la production de céréales (blé et colza) et de betteraves. Un arboriculteur exploite également sur le BAC. La Surface Agricole Utile (SAU) représente 2 180 ha du territoire et une trentaine d'agriculteurs, soit 63% de la superficie du territoire. On dénombre 17 corps de ferme sur le territoire.

### **Le projet Is'Eau**

Depuis 2014, le projet IS'EAU regroupe 12 agriculteurs du BAC d'Auger-Saint-Vincent pour travailler sur la protection de la ressource en eau tout en assurant une performance économique. Ce projet est issu d'un appel à projet de l'AESN et bénéficie d'appuis financiers et techniques jusqu'en 2017. L'animation est assurée par le SAGEBA et PERIG, un bureau de conseil. Trois axes d'études sont suivis sur ce projet : des investissements personnels pour maîtriser les pollutions accidentelles sur le corps de ferme, des innovations collectives pour réduire les fuites de nitrates et de produits phytosanitaires (PP) à l'échelle de la parcelle et des innovations territoriales pour réduire les fuites de nitrates et de PP en modifiant le système agricole. Cette année, les actions se sont poursuivies et d'autres ont été créées.

Dans le cadre de l'animation, plusieurs entretiens individuels ont été effectués auprès des agriculteurs pour le suivi du projet (1 à 2 entretiens par agriculteur). De plus, une formation sur la gestion des risques a été réalisée.

○ Contrat Azote

Un « Contrat Azote » est proposé aux 30 agriculteurs du BAC depuis 2015 et jusqu'en 2017. Il est financé par le SIAEP d'Auger-Saint-Vincent à l'aide de l'Agence de l'eau. Ce contrat engage l'agriculteur à transmettre ses pratiques de fertilisation en échange de 3 reliquats d'azote par an. Ces données permettent d'avoir un observatoire des pertes en azote selon les pratiques agricoles et du type de sol. Le SAGEBA organise la commande et la réalisation des reliquats, récupère et analyse les données, puis sensibilise les agriculteurs à s'engager dans ce contrat. Depuis 2015, 19 agriculteurs ont signé le contrat dont 1 en 2017. Chaque année, une présentation des résultats est réalisée auprès des agriculteurs du BAC.

37 parcelles sont suivies, représentant 14,7 % de la surface agricole du BAC. Au total, 257 analyses ont été réalisées au cours de ces 3 années de suivi. Fin 2017, il a été décidé de renouveler ce contrat pour 3 ans. Un bilan sur les 2 premières années a été réalisé, révélant l'influence des conditions climatiques, du type de sol, ainsi que des rotations sur la quantité d'azote dans le sol.



Photo 3: prélèvement de reliquat sortie moisson

○ Essais sur les intercultures

Depuis 2014, des essais sur les intercultures sont menés afin de valoriser les couverts hivernaux, environnementalement et économiquement. En effet, les couverts sont obligatoires sur toute l'Oise dans le cadre de la Directive Nitrates. Des reliquats d'azote sont réalisés au moins 3 fois par campagne afin de voir l'évolution de la teneur en azote dans le sol selon le couvert et le travail du sol. La Chambre d'Agriculture appuie ces essais au cours de réunions d'informations, de tours de plaine et de journées de travail.

L'hiver 2016-2017, 12 parcelles ont été suivies représentant 311 ha. Le protocole a été défini en 2016 afin d'analyser l'effet de la date de destruction du couvert ainsi que l'effet d'un broyage courant octobre. Cependant, l'hiver a été doux et peu humide limitant l'évolution de l'azote dans le sol. Un bilan sur les 3 premiers essais (2014, 2015, 2016) a également été réalisé.

○ Essais sur le colza associé



Photo 4: Colza associé à de la féverole

En 2017, il a été proposé aux agriculteurs de réaliser des essais sur la culture de colza en associé avec une autre culture. L'intérêt est de limiter les traitements automnaux et de voir s'il y a une influence sur la rétention d'azote par l'association avec des légumineuses. Le suivi est réalisé par des reliquats, des prélèvements de biomasse et d'autres paramètres (salissement, etc.). Trois agriculteurs se sont engagés dans cet essai en 2017. 17 reliquats et prélèvements de biomasse sont prévus (dont 7 déjà effectués en novembre).

Dans le cadre de cet essai, une réunion a été réalisée pour présenter l'objectif de l'essai et pour définir le protocole, et une formation par la Chambre d'Agriculture sur l'intérêt des cultures associées (Projet CASDAR Alliance) a été effectuée.

- Innovations matériels et techniques

Afin de suivre la dynamique de l'azote dans le sol, des bougies poreuses ont été installées dans 3 parcelles pour l'hiver 2016-2017. Cette opération a été relancée pour l'hiver 2017-2018 avec des prélèvements déjà réalisés en novembre et décembre. Ces bougies permettent de prélever l'eau drainée sous racinaire et d'y analyser la teneur en azote lixiviée. Seuls 3 prélèvements ont pu être réalisés et analysés en hiver 2016-2017 (mars et avril). L'analyse des prélèvements révèle un effet de la culture mise en place sur la concentration en nitrates.



Photo 5: Démonstration de semis direct

Depuis deux ans une parcelle du BAC est suivie par la société SOBAC qui propose des amendements organiques. Des analyses sont réalisées par SOBAC sur l'influence de ses produits sur la qualité des eaux du sol.

Deux démonstrations de matériels sur des techniques innovantes (semoirs de semis direct et cartographie des parcelles pour une modulation des intrants) ont été organisées auprès des agriculteurs du BAC d'Auger-Saint-Vincent.

- Sensibiliser aux pratiques de l'Agriculture Biologique

260 ha du BAC sont en conversion en agriculture biologique depuis 2015. En 2017, le salon Terr'eau bio a été organisé à proximité du BAC d'Auger-Saint-Vincent. Les agriculteurs et élus du BAC ont été invités à y participer.

- Filière Luzerne :

Afin de limiter les apports d'intrants (produits phytosanitaires et azote) la culture de la luzerne a été introduite sur le territoire du BAC depuis 2015. Un méthaniseur associé à un séchoir est situé à proximité et permet de valoriser la luzerne en la séchant. En 2017, la filière s'est développée avec 3 agriculteurs du BAC engagés en échange avec l'éleveur sur 72 ha. A son retournement, la luzerne libère de l'azote en forte quantité, nécessitant une gestion particulière afin de bien la valoriser et éviter les fuites de nitrates.

Un protocole de suivi sur la quantité d'azote dans le sol a été élaboré pour le retournement en 2018 d'une parcelle de luzerne en place depuis plus de 2 ans. Plusieurs modalités seront étudiées : travail du sol et période de destruction.



Photo 6: Journée sur la luzerne

De plus, une réflexion a été menée afin de mieux sécher la luzerne pour la vendre à l'extérieur, et donc mieux la valoriser. Pour cela, une analyse technico-économique a été réalisée sur l'achat d'un séchoir à chaleur tournante afin d'avoir une qualité homogène de la luzerne. Cette étude a décidé les éleveurs à investir dans ce nouveau séchoir qui sera utilisable d'ici le printemps 2018.

Par ailleurs, le réseau Luz'co est suivi, avec en 2017 une journée de formation et une journée sur le bilan des groupes Luz'co. Une journée d'échange sur le BAC a été réalisée avec un

groupe agricole de l'Aisne où une trentaine de personnes était réunie avec l'intervention d'un expert fourrager.

- Filière biomasse :

Le projet d'introduire du miscanthus sur les parcelles du BAC est toujours en réflexion. Un marché a été lancé par la commune d'Auger-Saint-Vincent pour réaliser une étude de faisabilité pour la création d'une chaufferie à biomasse. Celle-ci devrait être réalisée en 2018. De plus, Ormoy-Villers pourrait également intégrer le projet. En effet, la commune est intéressée pour réaliser une aire de rejet par infiltration à base de Taillis à (Très) Courte Rotation (TTCR) au sein de la station d'épuration. Pour accompagner la commune dans son étude, une étude bibliographique (sur les aspects technico-économiques et réglementaires) sur les aires d'infiltration à base de TTCR a été effectuée.

### Autres actions agricoles

- **Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC)**

Le BAC d'Auger-Saint-Vincent est éligible aux MAEC depuis 2015. Ces mesures permettent d'accompagner, sous forme d'aides financières, les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performances économique et environnementale. La notice explicative définissant les mesures disponibles pour les années 2017 et 2018 a été réalisée et une réunion d'information a été organisée avec la Chambre d'Agriculture pour présenter ces aides aux agriculteurs. L'un d'entre eux s'est engagé sur une mesure de réduction de produits phytosanitaires hors herbicides de 50 % sur 5 ans sur 50 ha.

- **Climagri ®**

Le SAGEBA a participé à l'étude des impacts climatiques de l'activité agricole et forestière qui a été réalisée dans le cadre du plan climat énergie de la CCPV. Cette étude a été menée par PERIG grâce à l'outil Climagri. Elle a abouti à l'élaboration d'axes de travail à mettre en place par la CCPV et les acteurs locaux par des actions de communication, de concertation et d'accompagnement sur les thématiques environnementales, alimentaires, énergétiques et économiques.

### I. 3) Autres captages d'eau potable du bassin versant

Les communes de Vauciennes et Vaumoise, qui possèdent des captages considérés comme prioritaires par l'Agence de l'Eau (et Grenelle pour Vauciennes), se sont engagées dans un groupement de commande pour la réalisation de leurs études BAC, lancées en 2017.

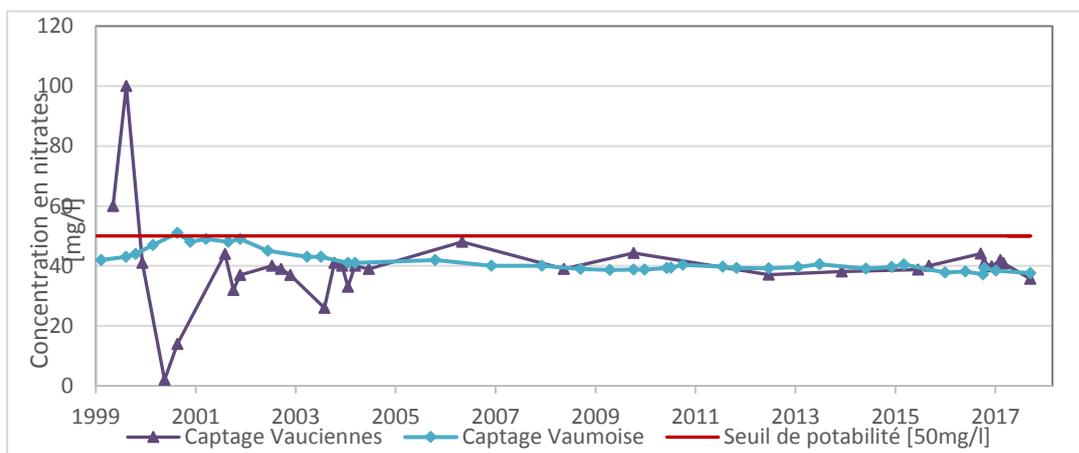


Figure 5 : Graphique des concentrations en nitrates pour les captages de Vauciennes et de Vaumoise

### I. 4) Volet phytosanitaires non agricoles

#### Accompagnement auprès des communes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi Labbé interdit l'usage de produits phytosanitaires par les communes et les gestionnaires publics sur les voies publiques et parcs. Suite à cette nouvelle réglementation, une nouvelle charte d'entretien des espaces publics a été définie par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et l'URCPIE. Cette charte a pour objectif de faciliter le passage au zérophyto par les communes et de favoriser une réflexion globale de la gestion des espaces publics en prenant en compte la biodiversité et la gestion des eaux pluviales.

Le SAGEBA participe à l'évolution vers le zérophyto auprès des communes en réalisant des réunions d'information sur la Charte, et en accompagnant les communes pour un appui technique et administratif sur les démarches zérophyto.



Photo 7: Démonstration de matériel

Sur le territoire du SAGEBA, plusieurs démarches ont été entreprises par les différentes communautés de communes : l'ARC a demandé à ses communes de signer la charte au niveau 1, soit 7 communes. La CCPV a proposé de réaliser un groupement de commande de plan de gestion différencié : 13 communes du bassin versant de l'Automne se sont engagées pour cette étude (en signant la charte au niveau 1), pour laquelle le SAGEBA a participé à la conception et la rédaction du CCTP. La CCRV a également proposé un groupement de commande à ses communes : aucune commune faisant partie du bassin versant ne

s'est engagée (4), Villers-Cotterêts ayant déjà réalisé cette étude et signé la charte depuis plusieurs années.

Au total, 23 communes du SAGEBA ont signé la charte. Les autres communes sont également dans la démarche zérophyto par l'achat de matériel alternatif ainsi qu'en participant aux formations, visites et démonstrations organisées par le CPIE sur le territoire du SAGEBA et dans l'Oise ou l'Aisne.

#### Les actions du SAGEBA :

- Réunions d'information sur la charte d'entretiens des espaces publics auprès des communes
- Journée de démonstration de matériel alternatif à Trumilly
- 1 plan de gestion différenciée achevé sur Trumilly
- Réalisation de plusieurs outils de communication: panneaux, articles et courriers pour les communes
- Une veille technique et réglementaire est réalisée notamment en assistant à plusieurs formations.

#### Accompagnement auprès des particuliers

La loi Labbé concerne également les particuliers : à partir de 2019, l'usage des produits phytosanitaires sera interdit pour eux. Pour anticiper cette interdiction, le SAGEBA participe à l'organisation d'ateliers de jardinage naturel proposés par le CPIE : 7 ateliers « Les jardins s'emmêlent » ont été réalisés en 2017 sur les communes du territoire. De plus, des éléments de communication ont été créés, comme des articles proposés aux communes à destination des particuliers pour leurs rappeler la réglementation en vigueur et à venir.

#### Accompagnement auprès des gestionnaires d'infrastructure et des forestiers

Sur le BAC d'Auger-Saint-Vincent, la SNCF et le Conseil départemental interviennent pour la gestion des routes départementales et les voies de chemin de fer. Plusieurs échanges ont été réalisés avec ces 2 gestionnaires en 2017. Le Conseil départemental pratique le zérophyto depuis 2012 et les éléments réglementaires sur les traitements ont été transmis au SAGEBA par la SNCF.

#### Sensibiliser les exploitants forestiers

La surface forestière représente 33 % du BAC. Plusieurs échanges ont été réalisés avec la DDT, le CNPF, ainsi qu'avec le syndicat des Forestiers privés de l'Oise afin de recenser les exploitants forestiers du BAC et de connaître la gestion de leur exploitation (PGS).

## II. Sur les ressources en eaux superficielles

### II. 1) Réseau de mesures de la qualité des affluents de l'Automne

Le réseau de mesures de la qualité de quatre affluents du bassin versant (les rus de la Douye, de Bonneuil, de la Moise et de Baybelle) a été poursuivi en 2017. Ce réseau est complémentaire à celui de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui suit déjà les autres cours d'eau avec un objectif de bon état sur le territoire (Automne, Sainte-Marie et ru des Taillandiers).

Le suivi 2017 permet de qualifier la physico-chimie des affluents de l'Automne de « bonne » à « très bonne », exception faite des particules en suspensions pour le ru de Baybelle (excès en période estivale) et des nutriments pour le ru de Bonneuil (pic ponctuel de nitrites).

Concernant le ru de Bonneuil, le pic de nitrites (une molécule pouvant être toxique pour les organismes aquatiques) relevé en juin 2017 ne semble pas avoir eu d'impact sur les populations d'invertébrés aquatiques.

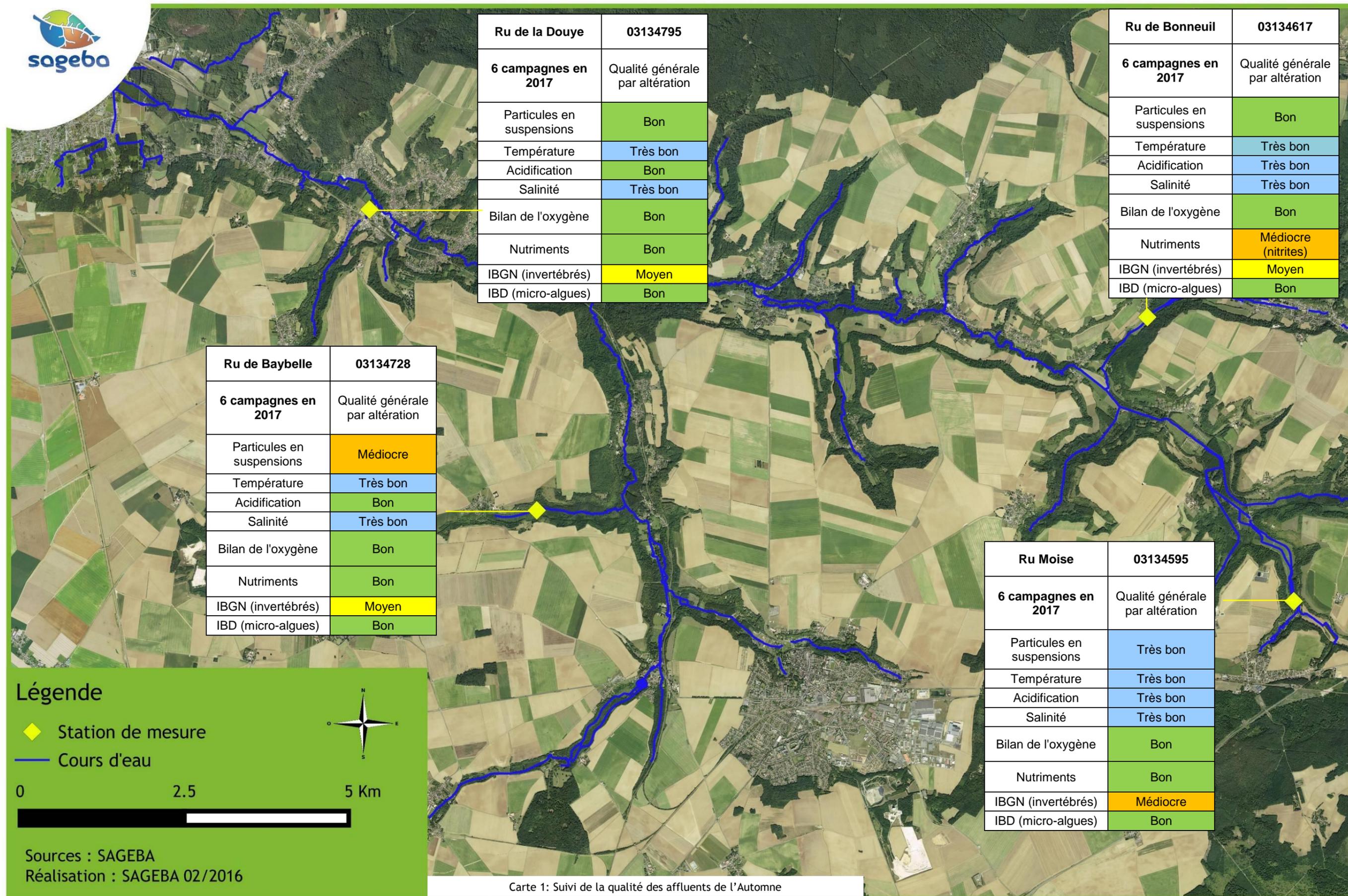
Les peuplements d'invertébrés aquatiques (analyses IBG DCE) témoignent d'une qualité hydrobiologique « médiocre » pour le ru de Moise, probablement en raison de la faible diversité des habitats, et une qualité « moyenne » pour les autres cours d'eau.

Il est à noter que la qualité hydrobiologique du ru de la Douye s'est fortement améliorée cette année, de mauvais (note de 6/20) à moyen (note de 12/20). Enfin, pour la deuxième année consécutive, des spécimens d'écrevisses à pattes blanches (espèce protégée au niveau national) ont été observés sur l'un des cours d'eau.

En fin d'année, le SAGEBA a acquis un courantomètre qui lui permettra de suivre les débits de certains cours d'eau dès 2018.



Photo 8 : Station du ru de la Douye



Ru de la Douye	03134795
6 campagnes en 2017	Qualité générale par altération
Particules en suspensions	Bon
Température	Très bon
Acidification	Bon
Salinité	Très bon
Bilan de l'oxygène	Bon
Nutriments	Bon
IBGN (invertébrés)	Moyen
IBD (micro-algues)	Bon

Ru de Bonneuil	03134617
6 campagnes en 2017	Qualité générale par altération
Particules en suspensions	Bon
Température	Très bon
Acidification	Très bon
Salinité	Très bon
Bilan de l'oxygène	Bon
Nutriments	Médiocre (nitrites)
IBGN (invertébrés)	Moyen
IBD (micro-algues)	Bon

Ru de Baybelle	03134728
6 campagnes en 2017	Qualité générale par altération
Particules en suspensions	Médiocre
Température	Très bon
Acidification	Bon
Salinité	Très bon
Bilan de l'oxygène	Bon
Nutriments	Bon
IBGN (invertébrés)	Moyen
IBD (micro-algues)	Bon

Ru Moise	03134595
6 campagnes en 2017	Qualité générale par altération
Particules en suspensions	Très bon
Température	Très bon
Acidification	Très bon
Salinité	Très bon
Bilan de l'oxygène	Bon
Nutriments	Bon
IBGN (invertébrés)	Médiocre
IBD (micro-algues)	Bon

### Légende

- ◆ Station de mesure
- Cours d'eau

0 2.5 5 Km



Sources : SAGEBA  
Réalisation : SAGEBA 02/2016

Carte 1: Suivi de la qualité des affluents de l'Automne



## II. 2) Mise en œuvre du Programme Plurionnel de Restauration et d'Entretien (PPRE)

### 2) a) Travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE

En 2017, les travaux de restauration se sont concentrés sur la restauration des berges de l'Autonne à Béthisy-Saint-Martin et Béthisy-Saint-Pierre. Plusieurs secteurs présentaient des berges artificialisées par des protections à la fois obsolètes et inadaptées. Ces secteurs de fond de jardins étaient protégés par des tôles, des traverses de chemin de fer, des poteaux/plaques en béton, des remblais. Afin d'améliorer les habitats en berges et de supprimer ces protections artificielles, il a été mis en place des aménagements en génie végétal plus respectueux de l'environnement et plus adapté aux berges. Plusieurs techniques ont été employées : tressage de saule, fascine de saule, fascine d'hélophytes, reprofilage en pente douce.



Photo 10 : Protections obsolètes



Photo 9 : Tressage de saule



Photo 12: Protections en tôles



Photo 11 : Reprofilage de la berge en pente douce



Photo 13 : Protections artificielles en tôles



Photo 14: Tressage de saule (à gauche)



Photo 15: Tôles en berge

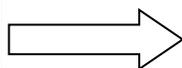


Photo 16: Fascine de saule



Photo 17: Berge artificielle



Photo 18: Tressage de saule



Photo 19: Tunage en bois obsolète

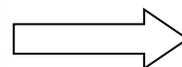


Photo 20: Tressage de saule et protection en géotextile

Quelques chiffres :

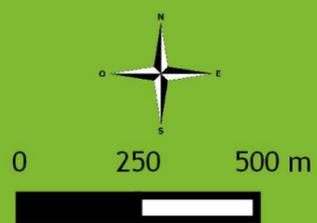
- 232 m de berges libérés de protections obsolètes (tôles, poteaux EDF, traverses de chemin de fer)
- 52 m de fascine de saule
- 161 m de tressage de saule
- 13 m en fascine d'hélophytes
- 10 m reprofilées en pente douce
- Financement global : 80% AESN, 20% SAGEBA



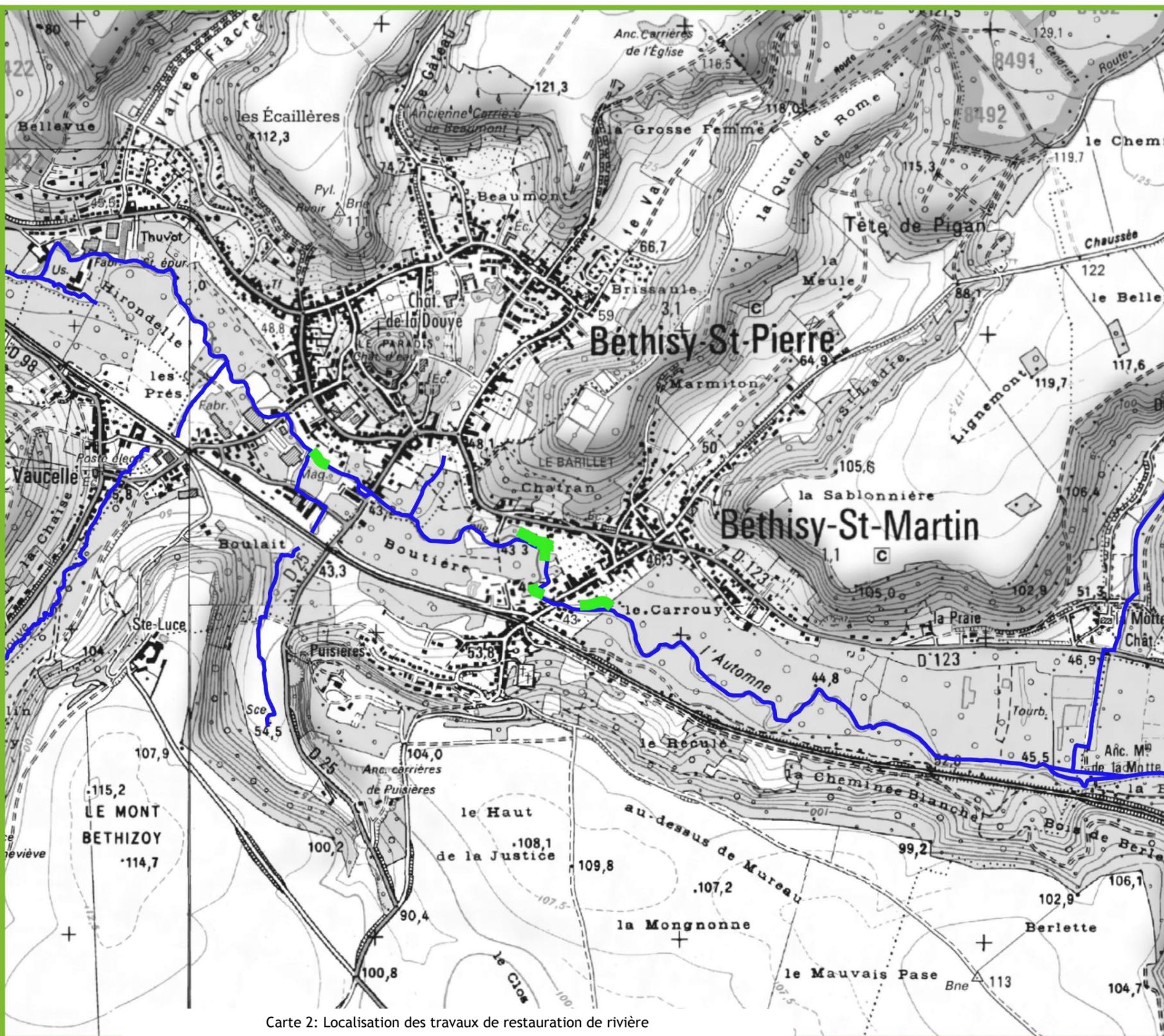
## Travaux de restauration des cours d'eau Tranche 3

### Légende

- █ Restauration de berge
- █ Cours d'eau



Sources : SAGEBA  
Réalisation : SAGEBA 03/2018



Carte 2: Localisation des travaux de restauration de rivière



# Entretien réalisé Année 2017

## Légende

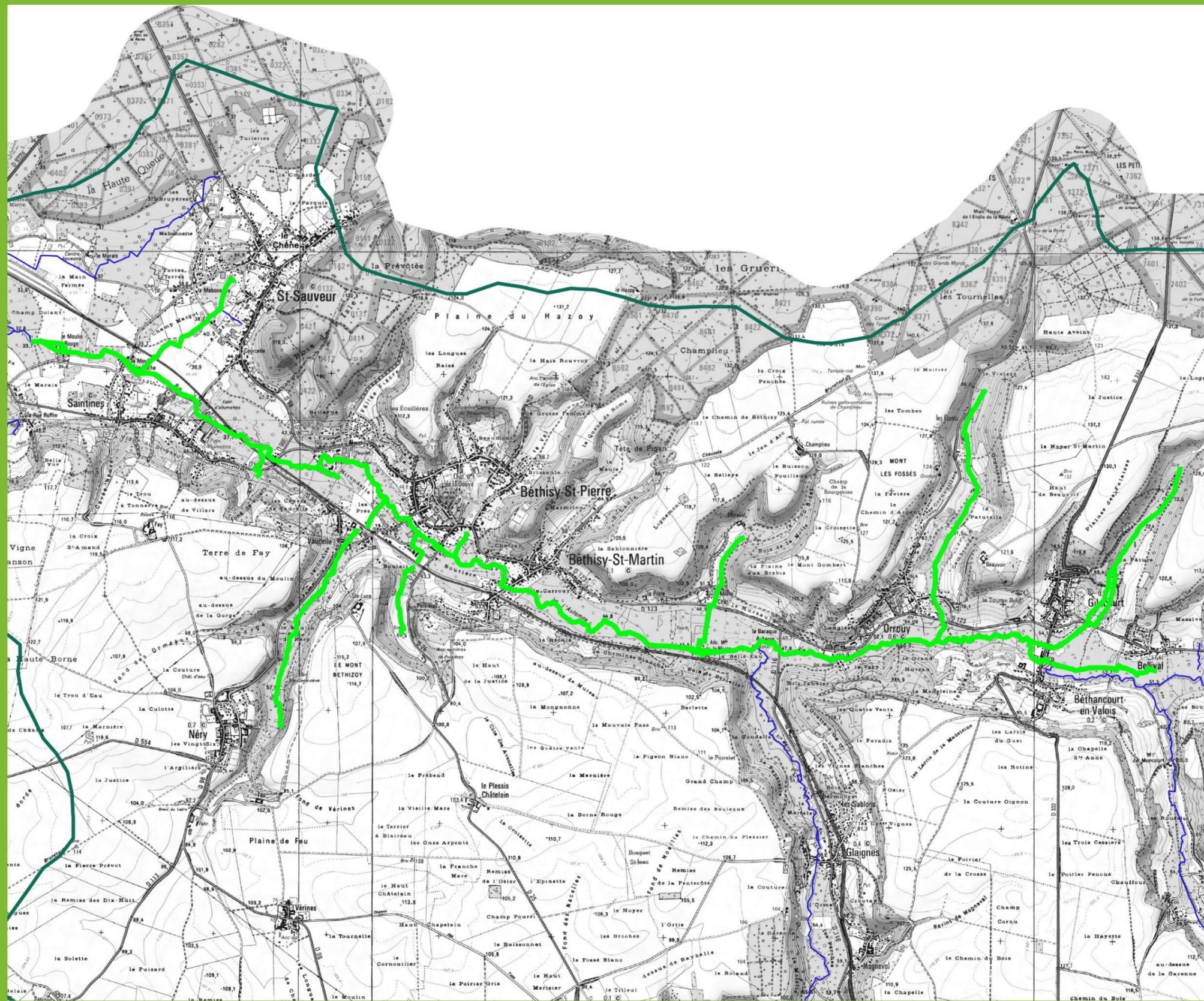
- Cours d'eau entretenu
- Autres cours d'eau
- Limites du bassin versant



0 0.5 1 Km



Sources : SAGEBA  
Réalisation : SAGEBA 03/2018



Carte 3 : Réseau hydrographique entretenu en 2017

## 2) b) Typologie des travaux d'entretien du PPRE

L'entretien de la ripisylve permet de limiter la formation d'embâcles (bouchons formés par le bois mort) pouvant être à l'origine de blocage ou de débordements. Il s'agit d'élaguer les branches basses ou mortes, couper les arbres penchés ou instables. L'entretien intervient dans les secteurs où la végétation est relativement adaptée à la fois en diversité et en densité.

La restauration de la ripisylve consiste à rouvrir le cours d'eau qui, de part une végétation trop dense, n'a plus la lumière nécessaire pour qu'une vie aquatique favorable s'y développe (oxygénation de l'eau, développement d'herbiers aquatiques). Ainsi, un nombre plus important d'arbres ou d'arbustes sont coupés ou recépés permettant également un rajeunissement des sujets souvent vieillissants. Les essences indésirables comme les peupliers ou les résineux lorsqu'ils sont implantés trop proches des cours d'eau (6m) peuvent également faire l'objet d'une coupe.

Quelques chiffres :

21,75 Km de cours d'eau entretenus.

27 embâcles/arbres traités en urgence.

## Cours d'eau entretenus :

- Automne
- Ru Vésio
- Ru de la Gervalle
- Ru Visery
- Ru de la Motte
- Ru du Château de la Douye
- Ru de Puisières
- Ru de la Douye
- Ru Hironnelle
- Ru du Fond de Villers
- Ru de Sain-Sauveur

## Financement :

- AESN (40%)
- SAGEBA (25%)
- Entente Oise-Aisne (20%)
- Conseil Départemental (15%)

## 2) c) Travaux d'entretien du PPRE

- Entretien de la ripisylve sur l'Automne

Des travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve ont été réalisés sur le cours de l'Automne, sur 10 475 ml. Des secteurs souffrants d'un manque d'entretien depuis de nombreuses années ont été entretenus. Plusieurs secteurs urbains ou semi-urbains ont été sécurisés (élagage, démontage, abattage).

Photo 21 : Démontage en secteur urbain (Béthisy-Saint-Pierre)



- Entretien de la ripisylve et du lit du ru de Gervalle



Un entretien a été effectué sur le ru de Gervalle. Trois secteurs étaient inscrits en restauration où la végétation était plus dense et où plusieurs arbres avaient chuté.

Photo 22 : Ru de Gervalle après entretien

- Le ru de la Motte a été entretenu de manière plus intense dans sa partie amont où beaucoup de bois mort était présent dans le lit.
- Sur le ru Vésio : la ripisylve a fait l'objet d'un entretien léger (élagage).
- Sur le ru Visery :

Ce cours d'eau était inscrit en restauration sur une grande partie de son linéaire. De nombreux arbres étaient tombés sur le secteur boisé amont.



Photo 23 : Entretien du ru Visery

- Sur le ru du Château de la Douye : un entretien léger a été réalisé avec un élagage des branches basses.
- Le ru de Puisières présentait du bois mort en excès et quelques arbres à abattre.

- Sur le ru de la Douye : ce cours d'eau s'écoule, dans sa partie amont, dans une zone humide boisée où une restauration était nécessaire. De l'abattage et de la gestion d'embâcles et de chablis ont été réalisés pour faciliter les accès et les écoulements mais également pour amener d'avantage de lumière au cours d'eau. La partie aval a nécessité beaucoup moins d'entretien.



Photo 24 : Chablis traités sur le ru de la Douye

- Sur le ru Hirondelle : le cours d'eau a été entretenu afin d'amener plus de lumière au cours d'eau.
- La ripisylve du ru du Fond de Villers a été entretenue légèrement par élagage et recepage.
- Sur le ru de Saint-Sauveur : en bordure du ru de Saint-Sauveur, de vieux peupliers grisards menaçaient des habitations. Ils ont été démontés afin de sécuriser le secteur. Le reste de la ripisylve a été élaguée, un débroussaillage des berges a également été effectué.



Photo 25 : Peuplier grisard en cours de démontage



- Des travaux d'entretien d'urgence dans des secteurs n'étant pas inclus dans la tranche annuelle du PPRE où une intervention rapide était nécessaire pour la protection des biens et des personnes (embâcles, arbres instables, chandelles ...) ont été réalisés sur l'Automne dans les communes de Vez, Fresnoy-la-Rivière, Orrouy, Béthisy-Saint-Martin, Béthisy-Saint-Pierre, Saintines et Verberie.

Photo 26 : Chablis de peuplier traité sur l'Automne

## 2) d) Etudes de restauration

- **Etude de renaturation des rus Moise et Noir**

Cette étude, débutée en 2014, porte sur la renaturation des rus Moise et Noir. La mise en service de la nouvelle station d'épuration de Vaumoise a eu lieu en juin 2015, permettant d'envisager concrètement la restauration du milieu naturel.

En 2016, L'étude n'a pas pu se poursuivre. La requête en référé-expertise demandé par un riverain s'est matérialisée par plusieurs réunions d'expertise aboutissant à un rapport établi par Monsieur l'Expert. Le SAGEBA a participé à l'ensemble de ces réunions ainsi qu'au suivi de la procédure.



Photo 27 : Ru Moise en aval de la station d'épuration

En 2017, le SAGEBA a relancé l'étude via le lancement de la rédaction de la synthèse et des dossiers règlementaires (Loi sur l'Eau et DUP) est en cours. L'année 2018 devra être consacrée à l'instruction des dossiers règlementaires par les services de l'Etat.

- **Etude de restauration de milieux aquatiques : Reméandrage de l'Automne et renaturation de zones humides**

Sur le secteur du Berval, dans les communes de Bonneuil-en-Valois et de Russy-Bémont, une étude de maîtrise d'œuvre pour la restauration des cours d'eau et des zones humides a été lancée. L'objectif consiste à définir un projet de restauration des cours d'eau, en particulier le reméandrage de l'Automne.



Photo 28: Ru de Russy dans le secteur amont au Berval

En 2017, l'étude s'est poursuivie pour définir un avant-projet de restauration des cours d'eau et des zones humides. Les tracés des futurs cours d'eau ainsi que les secteurs de zones humides à restaurer ont été définis en concertation avec les partenaires techniques, financiers, les élus et le propriétaire.

Le diagnostic du volet zones humides a permis de constater un milieu assez fonctionnel vis-à-vis de l'amélioration de la qualité de l'eau mais relativement peu intéressant du point de vue biodiversité. En revanche, le secteur montre de fortes potentialités sur ces deux aspects.

Des compléments d'observation ont été réalisés en 2017 avec le Conservatoire Botanique de Bailleul, permettant de relever la présence de Cynoglosse d'Allemagne, une espèce protégée qui devra être prise en compte au moment de la réalisation du projet.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le propriétaire du site, le SAGEBA et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie afin de choisir la gestion des différents secteurs du site.



Figure 6 : Carte de la gestion envisagée, secteur aval du Berval



Il a été convenu qu'une partie du site serait reboisée par le propriétaire, probablement pas en peuplier. Les secteurs occupés principalement par des roselières vont être préservés avec la mise en place d'une gestion adaptée des roselières et du réseau hydraulique par la pose de seuils en aval des fossés afin d'avoir un comblement progressif de ceux-ci. Un secteur sera restauré en prairie afin de permettre le pâturage. Sur ce secteur, les fossés seront intégralement comblés. Il est également prévu de creuser 2 mares et de restaurer certaines zones légèrement surélevées (zones de végétation dégradée certainement dues à des dépôts du curage des fossés).

Le projet définitif ainsi que les dossiers règlementaires seront élaborés en 2018.

- Travaux de restauration de la continuité écologique au moulin de Glaignes

Afin de poursuivre l'action menée sur la Sainte-Marie (étude avant-projet de restauration de la continuité écologique finalisée en 2014), le SAGEBA a souhaité faire émerger un projet pour restaurer la continuité écologique au moulin de Glaignes.

Ce site est situé le plus en aval et ce projet permettrait de décroiser la rivière Sainte-Marie de Glaignes jusqu'à Duvy, soit sur 3 750 m. En concertation avec les services de l'AFB (Agence Française de la Biodiversité), le SAGEBA a travaillé sur un projet d'aménagement d'une rampe en enrochement. La concertation avec les propriétaires n'a malheureusement pas pu aboutir, ces derniers souhaitant vendre leur moulin. La Sainte-Marie n'étant pas classée en liste II pour la continuité écologique, aucune obligation ne les oblige à restaurer la continuité. Une nouvelle concertation devra être menée avec les futurs acquéreurs.



Photo 29 : Moulin de Glaignes à aménager

- Diagnostic de la continuité écologique de la basse Automne



Afin de mener une étude globale de connaissance de la continuité écologique du secteur de la basse Automne, le SAGEBA a mandaté un prestataire pour élaborer un diagnostic de la continuité écologique sur 5 complexes d'ouvrages. Un diagnostic du fonctionnement du ru de Saint-Sauveur sera également intégré à la prestation.

La phase de consultation s'est déroulée en 2017 (dossier de consultation des entreprises, dossier de demande de subventions, consultation et approbation du prestataire). L'étude pourra débuter en 2018, elle devrait durer 10 mois.

Photo 30 : Ouvrage du moulin de la coopérative agricole

- **Etude de renaturation du ru Ville**

Cette étude d'avant-projet faisait partie du programme pluriannuel du SAGEBA. Elle a été finalisée en 2017 avec l'élaboration d'un scénario de restauration au stade avant-projet définitif. Malgré les fortes contraintes du site, plusieurs propositions de restauration ont pu être proposées et acceptées par les différents partenaires et propriétaires. Le montant élevé de ces opérations est cependant un frein important pour leur réalisation.

Une concertation avec les riverains a débutée et doit se poursuivre afin de trouver un terrain d'entente.



Photo 31 : Anguille pêchée dans le ru Ville

Ce cours d'eau a été échantillonné en octobre 2017 par la Fédération de pêche de l'Oise afin de caractériser son peuplement piscicole. 8 espèces ont été recensées dont une anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*). D'autres inventaires (faune-flore) seront nécessaires pour caractériser ce secteur.

## 2) e) Réseau d'alerte sur les pollutions et les atteintes au milieu

- La nouvelle station d'épuration de **Béthisy-Saint-Pierre** a été achevée en 2017. Lors de sa construction, des éléments obsolètes ont rompu engendrant un départ de pollution organique vers le milieu récepteur (Automne). Un système de traitement temporaire a été mis en place (lagunage) afin de limiter la pollution. La nouvelle station a été mise en fonctionnement quelques semaines plus tard avec un rejet conforme.



Photo 32 : Station d'épuration de Béthisy-Saint-Pierre et sa mare tampon avant le rejet dans l'Automne

- Sur la commune de **Béthisy-Saint-Martin**, un entrepreneur souhaite étendre son activité en zone humide, classée en zone urbanisable dans l'ancien document d'urbanisme de la commune. Le permis de construire a été accordé au propriétaire au titre du code de l'urbanisme, mais aucun dossier Loi sur l'Eau n'a été déposé au titre du code de l'environnement, notamment pour le remblai en zone humide qui a commencé. Deux réunions ont eu lieu à la mairie de Béthisy-Saint-Martin en présence du maire de la commune, de l'entrepreneur concerné, des services de la DDT, d'élus de la CLE et de techniciens du SAGEBA. Une troisième réunion a eu lieu en fin d'année 2017, en présence également d'élus et du directeur du pôle développement de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, ainsi que du défenseur des droits.

- Sur la commune de **Verberie**, des vérifications ont été faites suite au remblai d'environ 5 000 m<sup>2</sup> de zones humides par un propriétaire qui souhaitait rendre la parcelle plus facilement pâturable par des chevaux. Le SAGEBA avait été averti par la commune et avait rencontré le propriétaire afin de le prévenir des risques encourus en cas de destruction de zones humides. Il avait été informé des démarches nécessaires pour régulariser la situation (enlèvement du remblais ou dépôt d'un dossier auprès des services de l'Etat). A la suite des vérifications, le propriétaire a décidé d'enlever les remblais effectués sur la zone humide et d'en déplacer une partie en limite de la zone afin de créer un chemin impactant moins de 1000m<sup>2</sup> de zone humide. La vérification opérée avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie a permis de mettre en avant certaines zones humides présentant un intérêt patrimonial.
- Entre les communes de **Vauciennes** dans l'Oise et de **Coyolles** dans l'Aisne, un propriétaire d'une peupleraie effectue régulièrement des remblais dans celle-ci qui est classée en zone humide. L'AFB a rencontré le propriétaire qui a fait réaliser les remblais pour pouvoir exploiter sa peupleraie. Il a été convenu avec lui qu'il devrait enlever les remblais une fois l'exploitation effectuée, et il lui a été demandé de ne pas surcreuser les fossés déjà existants.



Photo 33 : Remblai en zone humide

## II. 3) Actions sur les zones humides

### 3) a) Cartographie des zones humides

- **Modifications apportées à la cartographie des zones humides**

Cette année, **1 secteur** d'une superficie d'environ 15ha a été vérifié. Une première visite avait permis de conclure à la présence de zones humides à proximité directe de parties remblayées. Un doute subsistait sur certains secteurs où la pédologie n'indiquait pas un sol typique de zone humide, une deuxième vérification a été réalisée avec le Conservatoire d'Espaces Naturels. Ce passage a confirmé la présence de zones humides mais a aussi permis d'ajuster la cartographie en enlevant une large partie de boisements non humides. Le propriétaire concerné était présent lors des vérifications effectuées.

**Au total, 12 ha ont été retirés de la cartographie des zones humides.**

### 3) b) Rencontres effectuées dans le but de faire émerger des projets

Plusieurs propriétaires et/ou exploitants de zones humides ont été rencontrés cette année dans l'objectif de faire émerger des projets de restauration ou de valorisation des zones humides :

- Un propriétaire sur la commune de **Morienvil** qui souhaite faire pâturer des animaux dans une parcelle humide et qui s'orienterait vers l'utilisation de buffles d'eau. Le même propriétaire envisage de restaurer une peupleraie après son exploitation afin de recréer

des milieux ouverts (roselière ou prairie), une deuxième rencontre est prévue avec le CEN Picardie afin d'évoquer la gestion des roselières.

- La mairie de Vez a été rencontrée afin de lui proposer un projet important couplant restauration de la rivière et des zones humides localisé en amont et en aval du moulin du Petit Vez. La commune possède sur le secteur presque 20ha de zones humides, 1 à 2 ha correspondent à des marais tourbeux (anciennement exploités en peupleraies mais non replantés), 5ha à des étangs de pêche et le reste à des peupleraies. Le maire de la commune est très ouvert à



Photo 34 : Marais de Vez

- à la réalisation de travaux sur les zones humides et les cours d'eau mais ceux-ci ne pourront être effectués qu'après exploitation des peupleraies. Une partie de celles-ci est très difficile d'accès, car très humide, et la commune n'a pour l'instant pas trouvé d'exploitant forestier acceptant de s'en charger à un prix acceptable.
- Les élus de la commune de Gilocourt ont été rencontrés à la suite de l'exploitation de plusieurs peupleraies communales mais ils n'ont pas souhaité changer le mode de gestion de leurs parcelles.

### 3) c) Hiérarchisation des zones humides de la vallée de l'Automne

L'élaboration de la méthodologie de hiérarchisation des zones humides sur la vallée de l'Automne a été finalisée. Cette démarche a pour objet d'identifier les secteurs humides à protéger ou restaurer en priorité de par leur importance ou les menaces qui pèsent sur ces milieux. La méthodologie proposée s'articule autour de 3 éléments :

- L'identification des territoires à enjeux : il s'agit des secteurs qui jouent un rôle important dans l'atteinte des objectifs fixés par le SAGE.
- L'identification des fonctions des zones humides : ce travail permettra, par croisement avec les territoires à enjeux, d'identifier les zones humides qui remplissent un rôle important pour l'atteinte des objectifs du SAGE. Cela mettra également en lumière les secteurs où les fonctionnalités des zones humides sont dégradées et mériteraient d'être restaurées.
- L'identification des risques : cette étape permettra de faire ressortir les zones humides sur lesquelles une menace pèse. En les croisant avec les secteurs à enjeux et les secteurs fonctionnels, ce travail permettra de localiser les secteurs où une protection des zones humides serait opportune.

La méthodologie a été élaborée avec la commission zones humides du SAGE de l'Automne et avec la CLE qui ont validé les critères d'identification des territoires à enjeux et les critères de terrain permettant de relever les fonctionnalités et les risques pesant sur les zones humides.

Les premiers inventaires de terrain ont commencé sur la commune de Verberie en décembre.

### III. Gouvernance

Suite aux évolutions réglementaires sur les compétences des collectivités, et plus particulièrement la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI), le SAGEBA a poursuivi la concertation liée à son étude de gouvernance. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, cette compétence actuellement facultative, va devenir obligatoire et sera automatiquement transmise aux communautés de communes et d'agglomération. Le SAGEBA étant un syndicat intercommunal, il va évoluer automatiquement en syndicat mixte au 1<sup>er</sup> janvier, avec une substitution des EPCI à FP aux communes pour les compétences obligatoires.



En 2017, le projet de statut a été soumis au conseil syndical. Un seul point de blocage est resté : la représentativité au sein du futur conseil. Il a été décidé qu'une commission « statuts » serait créée début 2018 avec les nouveaux membres du SAGEBA afin de finaliser ce point avant l'adoption des statuts en avril.

Au cours de l'année 2017, l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Autonne a acté qu'elle prenait l'ensemble des compétences au SAGEBA au 1<sup>er</sup> janvier (GEMA et SAGE), remplaçant complètement les 7 communes initiales.

La Communauté de Communes du Pays de Valois et la Communauté de Communes de Retz en Valois ont décidé, pour le moment, de ne prendre que les compétences obligatoires (GEMA), laissant le SAGE aux communes. Ainsi, le SAGEBA deviendra un syndicat à la carte avec des collectivités adhérentes pour différentes missions.



## IV. Communication

En 2017, plusieurs actions de communication ont été réalisées ou poursuivies par le SAGEBA.

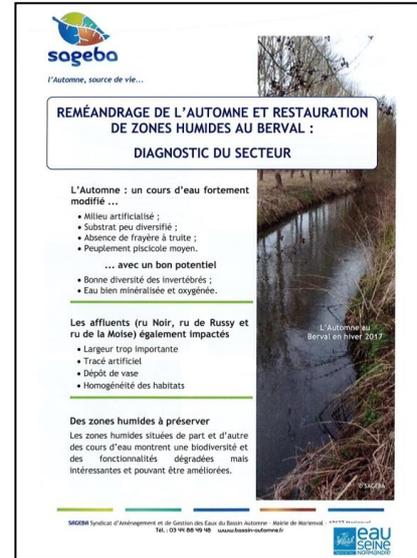
### IV. 1) Gazettes du SAGEBA

Chaque année le SAGEBA édite plusieurs gazettes sur des thèmes variés. En 2017, la commission communication a choisi d'aborder :

- L'histoire de la vallée de l'Automne ;
- L'intérêt de gérer ou de restaurer les zones humides ;
- Les techniques alternatives aux produits phytosanitaires.

Une deuxième plaquette a également été éditée dans le cadre de l'étude de reméandrage de l'Automne dans le marais du Berval. Les faits marquants du diagnostic réalisé sur l'Automne et les zones humides ont été mis en avant.

Figure 7 : Plaquette n°2 sur le diagnostic du Berval



### IV. 2) Participation à des événements locaux



Photo 35 : Stand du SAGEBA lors de la fête du parc de Géresme

En 2017, le SAGEBA avait fait le choix de renforcer sa présence lors d'événements locaux afin d'améliorer sa visibilité auprès du grand public. Cette année, le SAGEBA a participé à la fête du parc de Géresme qui a eu lieu le 14 mai à Crépy-en-Valois. Lors de cette journée, le SAGEBA disposait d'un stand dans le parc de Géresme et une conférence sur le thème des zones humides a été animée.

### IV. 3) Film vidéo du SAGEBA



Figure 8 : Film du SAGEBA sur la chaîne YOUTUBE du SAGEBA

Le SAGEBA a fait réaliser, par son prestataire DEVIZU, un film vidéo présentant les différentes missions du syndicat. Ce film dynamique est destiné au grand public pour communiquer sur les actions du SAGEBA. Il est disponible sur la chaîne YouTube du SAGEBA.

#### IV. 4) Site Internet et réseaux sociaux

Le site Internet du SAGEBA et les réseaux sociaux sont mis à jour régulièrement. Au total, 22 actualités ont été publiées sur le site Internet, 46 publications ont été effectuées sur le Facebook, et 26 sur le compte Twitter.

#### IV. 5) Demi-journée avec les élus sur les travaux en rivière

Le 30 octobre, une demi-journée technique sur les travaux de restauration de rivière a été organisée. Cette visite sur le chantier, qui a réuni 10 participants, a permis de sensibiliser les élus aux objectifs et à la mise en œuvre des travaux de restauration des berges.

#### IV. 6) Journée de formation sur la gestion des eaux pluviales



Photo 36 : Visite de site

Une journée à destination des élus du territoire du SAGEBA a été organisée avec l'AESN et l'ADOPTA le 24 octobre, afin de les sensibiliser à la gestion des eaux pluviales sur leurs communes, notamment par l'infiltration à la parcelle.

Une trentaine de participants étaient présents sur la journée, qui a regroupé des explications sur les différentes techniques pouvant être mises en place, des informations sur les financements possibles et des retours d'expérience concrets.

#### IV. 7) Journée de découverte de la rivière

Le SAGEBA a participé à une journée de découverte de la rivière pour des jeunes de Béthisy-Saint-Pierre et de Béthisy-Saint-Martin en partenariat avec l'AAPPMA « l'épinoche » de Béthisy-Saint-Pierre et la M.J.C. de Béthisy-Saint-Pierre. Les jeunes ont pu découvrir le fonctionnement d'une rivière et d'une zone humide et être sensibilisés à la faune et à la flore de ces milieux.



Photo 37 : Groupe de jeunes lors de la journée de découverte de l'Automne

#### IV. 8) Sortie terrain avec les élèves du lycée de Pierrefonds

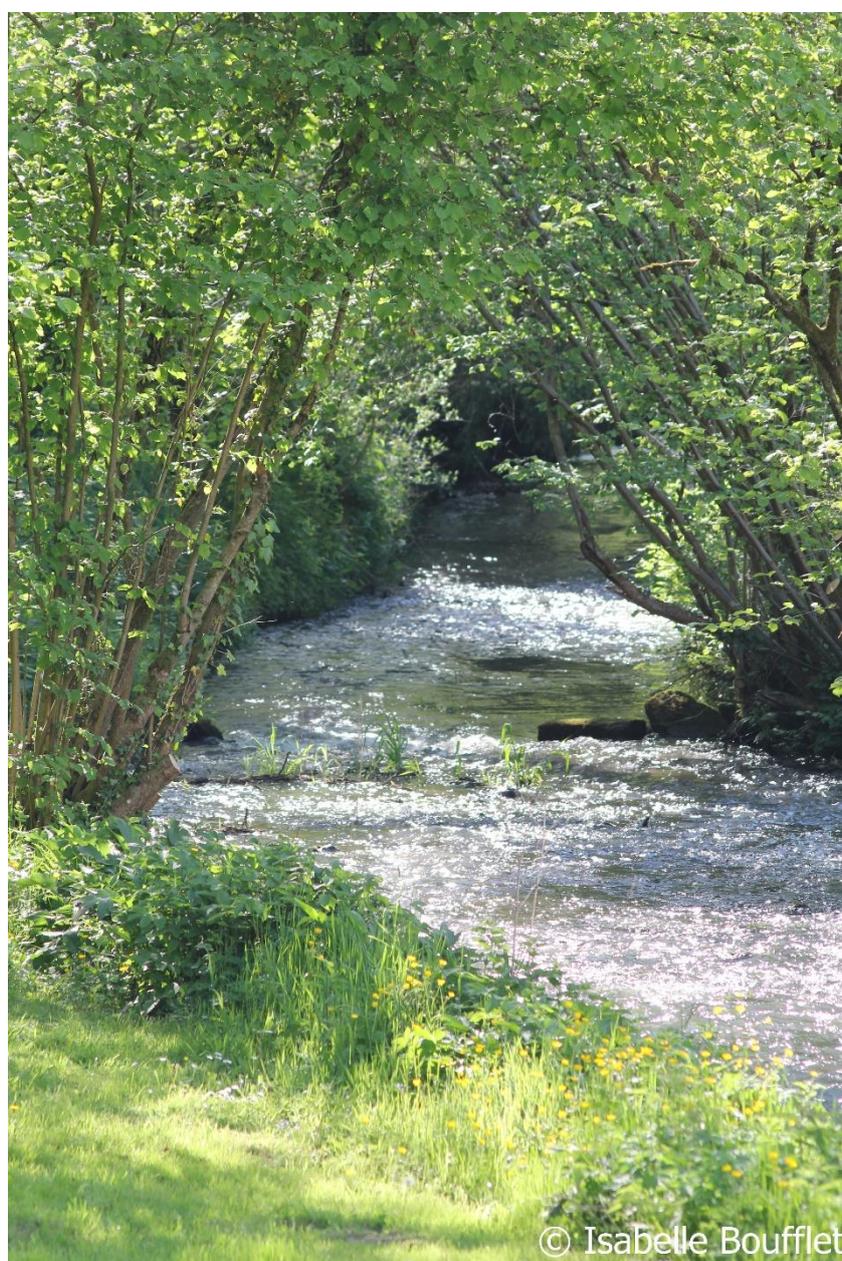
Le SAGEBA a accueilli sur le terrain les élèves de 1<sup>ère</sup> STAV de l'Institut Charles Quentin de Pierrefonds pour un retour d'expériences sur des travaux de restauration de rivière. Cette rencontre a permis d'échanger sur le métier de technicien-rivière et ses différentes missions.

## IV. 9) Randonnées commentées



Les techniciens du SAGEBA ont animé deux randonnées commentées au bord de l'Autonne et de quelques affluents. Une vingtaine de participants, de 5 à 70 ans, étaient présents lors de la première demi-journée pour découvrir l'Autonne et son fonctionnement à la fois hydraulique et écologique. La seconde randonnée était organisée dans le cadre du **Printemps des Lavoirs** et a réuni une dizaine de randonneurs.

Photo 38 : Randonnée commentée



© Isabelle Boufflet